

Délibération n°14

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 10 mai, le conseil communautaire, convoqué le 04 mai 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
04 mai 2022

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
18 mai 2022

**Objet : Ecole de musique
intercommunale d'Ennezat
– RLV : tarifs à compter de
septembre 2022**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, Mme NIORT Nathalie, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX Marc, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir* à M VILLAFRANCA Grégory
- Mme BERTHELEMY Hélène *a donné pouvoir* à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric
- Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir* à M GRENET Daniel
- M MESSEANT Jean-François *a donné pouvoir* à Mme ABELARD Nathalie
- M MICHEL Didier *a donné pouvoir* à M CHASSAGNE Eugène
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie *a donné pouvoir* à M BOISSET Jean-Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc
- M PECOUL Pierre *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre
- Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M BRAULT Charles
- M RAYNAUD Jean-Louis *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne
- M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir* à Mme DE MARCHI Véronique
- Mme ROUSSEL Sandrine *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M VILLAFRANCA Grégory

Rapport n°14 - Ecole de musique intercommunale d'Ennezat – RLV : tarifs à compter de septembre 2022

Vu la délibération n°20180911.01.02 du conseil communautaire du 11 septembre 2018 par laquelle RLV a déterminé l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et optionnelles notamment pour les équipements culturels,

Vu la délibération n°20200114.01 du conseil communautaire du 14 janvier 2020 fixant les tarifs de l'école de musique à compter de septembre 2020,

Considérant que l'école de musique de RLV, accueille des enfants âgés d'au moins 5 ans et des adultes, que la priorité est donnée aux enfants résidant sur le territoire de RLV puis dans l'ordre des priorités et des places disponibles : aux adultes du territoire, aux enfants extérieurs puis aux adultes extérieurs au territoire RLV,

Considérant l'harmonisation progressive des tarifs des services de la communauté d'agglomération,

Le conseil communautaire, sur proposition de la Vice-Présidente déléguée à la vie culturelle, et à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M BOUCHET Boris, Mme NIORT Nathalie), décide d'approuver les tarifs annuels de l'école de musique d'Ennezat applicables à compter du mois de septembre 2022 ainsi que les abattements et conditions ci-dessous :

Barème	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Hors RLV
Formation musicale seule	88,00 €	138,00 €	151,00 €	156,00 €	161,00 €	166,00 €	184,00 €	458,00 €
Formation musicale + pratique instrumentale	97,00 €	142,00 €	182,00 €	219,00 €	314,00 €	373,00 €	408,00 €	774,00 €

Barème selon le quotient familial (QF = Revenu fiscal de référence / nombre de parts) :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Jusqu'à 3 158 €	Jusqu'à 3 954 €	Jusqu'à 5 524 €	Jusqu'à 6 811 €	Jusqu'à 7 712 €	Jusqu'à 11 525 €	Au-dessus de 11 525 €

Abattements à compter du 2ème enfant pratiquant un instrument :

15% pour une 2ème inscription, 30% pour une 3ème inscription, 40% pour une 4ème inscription, 50% pour une 5ème inscription.

Abattements :

40% pour la pratique d'un 2ème instrument.

25% pour les élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie d'Ennezat.

Location d'instrument :

32 € par trimestre (sauf accordéon, 61 € par trimestre) pour les élèves résidant sur le territoire de RLV.

120 € à 300 € selon l'instrument pour les élèves résidant hors le territoire de RLV.

Durée maximum de location : deux ans.

Chorale adultes, atelier vocal : 80 € par année scolaire.

Ateliers pratiques collectives : 306 € par année scolaire.

Toute année commencée est due en totalité (paiement à l'année fractionné en trois règlements).

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 11 mai 2022***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20220510-DELIB2022051014-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022